

Le Châble, le 18 janvier 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

M. Romelli Massimo par le bureau d'architecture M. Coupy Patrice pour la transformation d'un chalet et pose d'un jacuzzi sur la parcelle n° 3326, folio n° 140, zone touristique faible densité T4, lieu-dit Sonalon à Verbier, coord. 2583718/1106347.

Mme Marzio Giulia pour la construction de deux villas avec la création de forages géothermiques sur la parcelle no 11921, folio no 106, zone Résidentielle R3, à La Montoz, coord. 2584620/1100961

M. Lehmann Andreas par le bureau d'architecture Philippe Bruchez Archit. SA pour la transformation et l'agrandissement d'un chalet avec démolition partielle, la création de forages géothermiques et la pose d'un jacuzzi sur la parcelle no 4298, folio no 132, zone Touristique moyenne densité T3, Plénadzeu à Verbier, coord. 2583898/1104188 (Projet en dérogation à l'article 71 du RCCZ)

Le projet de transformation et les aménagements extérieurs se situant à l'intérieur de la distance minimum à la forêt, est également mis à l'enquête publique, conformément à l'art. 23 de la Loi cantonale sur les forêts et les dangers naturels du 14.09.2011 et à l'article 14 de l'ordonnance sur les forêts et les dangers naturels du 30.01.2013 une demande de dérogation à l'interdiction de bâtir dans cet espace.

M.Laury Jacques par le bureau d'architecture Philippe Bruchez Archit. SA pour la création d'un Velux, la modification de deux fenêtres et d'un avant-toit de l'entrée sur la parcelle no 260, folio no 1, zone Touristique forte densité T2, Ransou à Verbier, coord. 1105400/2583810

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble VS, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, uniquement sur rendez-vous.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.